

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet 2021, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Du Bois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au foyer municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2021

PRESENTS : M. VIRONNEAU Jean-Philippe, M. CAURAZE Joël, M. BIERRE François, M. DEBENAIS Jean-Marie, M. DAVID Alain, M. EYMAS David, MMESTADIER William M. ROUMEGOUX Laurent, M. VISCARDI Aurélien, M. YVON Thibaud, Mme LACOSTE Marie Flor, Mme BONNIN Elodie, Mme LAJUS Priscilla

EXCUSES : Mme TAUZIN Valérie donne pouvoir à M. VIRONNEAU Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Marie-Flor LACOSTE

Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2021-07-01

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) REUNIE LE 10 JUIN 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5 II et III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1321-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la CLECT et sur la détermination de sa composition,

Vu la délibération communautaire n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2021 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 10 juin 2021 afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence en matière de « défense incendie » ainsi que la compétence « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne – Saint Emilion incluant la capitainerie ».

Ces travaux font l'objet d'un rapport n°1 daté du 10 juin 2021.

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce rapport n°1.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport. Par la suite, le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais devra soumettre aux Conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de

compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT lors de sa réunion du 10 juin 2021.

Après avoir entendu **Monsieur Le Maire** et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- 1- D'adopter le rapport n° 1 de la CLECT ci-joint en date du 10 juin 2021,
- 2- De déterminer, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

VOTE A L'UNANIMITE

COMMISSIONS COMMUNALES

➤ **Commission Bâtiment**

Travaux du cimetière : Le pilier a été refait, le portail réparé

Borne à incendie monument aux morts : La mise en conformité de la grille a été réalisée

Appartement 10 : Le plafond du logement a été abimé suite aux orages. Un couvreur est intervenu. Un plaquiste doit expertiser le plafond pour définir les travaux à effectuer.

Si le plafond doit être refait, le locataire devra être reloger le temps des travaux.

Installation climatisation :

- Mairie : Installation en juin
- Ecole : Installation en juillet
- Salle des fêtes : Installation en septembre

➤ **Commission des finances**

La subvention DETR attribuée par la sous-préfecture a été obtenue pour la construction du city park et du terrain de boule.

➤ **Commission Vie Locale**

Une réunion avec les présidents des associations Saint Martinoises est prévue le 9 juillet.

Une restauration rapide avant la projection de cinéma du 25 septembre 2021 est envisagée si les conditions sanitaires le permettent.

➤ **Commission Voirie**

Le point à temps est terminé à Saint Martin du Bois et Maransin.

➤ **Retraite Corine SAPALY**

Une cérémonie de départ pour la retraite de Corine SAPALY aura lieu le 6 juillet à 18h sous le préau l'école.

QUESTIONS DIVERSES

L'imprimante /photocopieur de la mairie ne fonctionne plus correctement.

Une étude est en cours pour un remplacement en location.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée